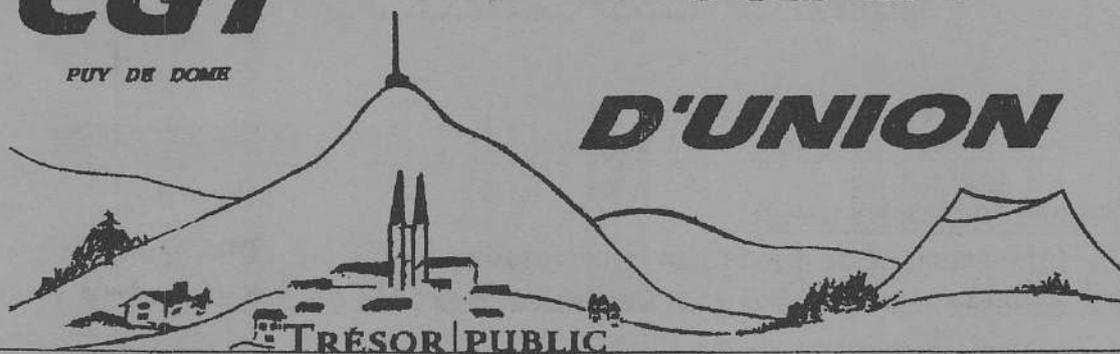


CGT

PUY DE DOME

TRAIT

D'UNION



Fusion...



Attention ! TRESOR
en démolition !!!!

NE LAISSONS PAS FAIRE N'IMPORTE QUOI !!!

TOUS EN GREVE LE 15 MAI 2008

INFO LOCALES

TRESORERIE DE PONTAUMUR

Suite au détournement de fonds par le comptable de 2003 à 2006 , une plainte avait été déposée par la Trésorerie Générale. Le procès de cet inspecteur a eu lieu au Tribunal Correctionnel de Riom le 14/03//2008 en audience publique. L'Administration n'a pas jugé utile, malgré la convocation, d'être présente, et s'est fait représenter par son avocat. Bel exemple de soutien moral aux agents, qui eux, étaient bien présents accompagnés de leur chef de poste actuel. L'avocat de l'indélicat a déclaré qu'il était immature et qu'il avait remboursé. Sanction : 1 an de prison avec sursis, privation de ses droits civiques, civils et familiaux pendant 5 ans, 1 500 € d'amende, 2 000 € de dommages et intérêts.

LES INAUGURATIONS SE SUIVENT MAIS NE SE RESSEMBLENT PAS !!!

Hôtel des Finances et Trésorerie de Riom sous le même toit :

L'inauguration a eu lieu le 31/03/2008.

Inauguration uniquement " politique" : on oublie, encore une fois, les personnels. Pas le moindre mot de reconnaissance pour leurs efforts d'adaptation, leur courage, leur détermination... RIEN!!!

On continue de demander aux personnels toujours plus de performance en leur fixant des objectifs de plus en plus irréalisables et sans affecter d'agents supplémentaires malgré un ORE déjà déficitaire, bien entendu : la suppression massive d'emploi (déjà 10 000) ne dérange ni nos ministres, mais plus choquant encore, ni notre hiérarchie.

Paierie départementale :

L'inauguration des nouveaux locaux s'est tenue le 10/04/2008. Là, l'enjeu était différent, le ton aussi. Mme CAMUS, Payeur Départemental, n'a pas manqué de remercier les personnels pour leur disponibilité, leurs efforts et leur efficacité dans le travail. Elle a également remercié les agents de service et les informaticiens qui ont contribué à cette nouvelle installation.

A l'heure où les personnels se sentent "lâchés" par leur hiérarchie, vivent des moments difficiles dans leurs missions, il est bon de rappeler qu'il reste encore des chefs de poste qui n'hésitent pas à soutenir, encourager et remercier leurs agents.

PROMOTIONS LISTES D'APTITUDES

- * Les C promus en B terminent leur stage pratique dans des postes différents de leur trésorerie d'affectation.
- * Les B promus en A sont en stage pour 2 mois à l'école de Noisiel puis ensuite à Noisy. Bon courage.

LES AFFECTATIONS

- * Françoise LOZEE a quitté ses fonctions d'huissier du Trésor, elle est adjointe à la TP du CHU depuis le 01/03/2008.
- * Colette DOPLAT (Liste d'aptitude) est nommée adjointe à la trésorerie du Mont Dore au 01/07/2008.

CAP ET TABLEAUX D'AVANCEMENT

Le 22 mai 2008 se tiendra la CAP des tableaux d'avancement des Contrôleurs 1^{ère} classe à Contrôleurs Principaux et des listes d'aptitudes de C en B.

CAMPAGNE DE NOTATION

Soyez vigilants lors des entretiens.

- ◊ N.B. : pour la campagne précédente, un recours dans le Puy-de-Dôme a eu gain de cause en CAP centrale.

LA LISTE DES ELUS CGT EN CAP

N'hésitez pas à nous faire parvenir toute information ou demandes de recours.

- * En B : Brigitte Grangier (T. Thiers), Sylvie Meha (TG Dépôt de Fonds), Nicole Capilla (TG-EMR), Christelle Labonne (T.Riom).
- * En C : Sylvie Rodrigues (T.Clermont Banlieue), Pascale Lieuteret (P. Dép.), Franck Miraton (P.Rég.), Larence Cabaret (T.Courpière), Pascale Gmati (T.Issoire), Marie-Claire Barbecot (T.Pontaumur)

SECRETARIAT CGT

En l'absence de Colette Doplat, secrétaire départementale, le secrétariat est assuré par Bernadette Saux (TP-CHU) et Catherine Manin Bas (TG-Produits Divers).

RGPP = PLAN SOCIAL

Pour tous ceux qui ne sont pas encore au courant ou qui ne se rendent pas bien compte des conséquences de la réforme du statut des fonctionnaires :

Voici les annonces du gouvernement que le gouvernement va mettre en place d'ici 10 ans
Comme le gouvernement ne peut pas avoir la main sur la fonction publique territoriale, c'est donc la fonction publique d'Etat qui va trinquer.

Education nationale : 200 000 postes seront supprimés.
Défense, suppression de nombreux services et casernes.
Santé : suppression de 35 000 postes et fermeture de service.
Justice, déjà entamé avec la réforme de la carte judiciaire.
Intérieur : pas d'annonce pour le moment.

Concernant la DGFP :

Le directeur a annoncé d'ici 2015 la suppression de 60 000 agents sur les 130 000 que compte la nouvelle direction générale des Finances Publiques.
Si cela vous paraît impossible de faire le même boulot en étant deux fois moins nombreux rassurez-vous, le gouvernement a pensé à tout.
Le but n'est pas de faire le travail à 70 000 mais qu'ils ne restent plus que 60 000 fonctionnaires dans cette administration. Les autres postes seront remplacés par des contrats de droit privés ou par appel à l'intérim.
Que changera la nouvelle loi ?

L'ancien statut de la fonction publique prévoyait qu'en cas de poste laissé vacant par un fonctionnaire, l'administration était contrainte de ne le proposer qu'à un autre fonctionnaire de la même administration en priorité. La future loi abroge ce système. D'ici à quelques semaines, quand un poste sera libre dans n'importe quel département, l'administration pourra choisir qui elle veut y installer. C'est à dire qu'elle pourra choisir soit un fonctionnaire de la même administration, soit un fonctionnaire d'une autre administration, soit une personne embauchée par un contrat de droit privé.

Il faut savoir que d'ici à cette date fatidique, les départs à la retraite ne suffiront pas à la suppression des 60 000 postes demandés par le gouvernement. Il ne s'agira donc plus d'un départ à la retraite sur deux mais de suppression massive d'emplois occupés.

Rassurez vous encore une fois, le gouvernement a été prévoyant.

Si votre poste est supprimé, l'administration vous proposera 3 nouveaux postes mais sans aucune condition ni obligation de leur part.

Que ça soit en matière :

- **de localisation** (instauration d'une prime de mobilité pour les agents et leurs familles qui seraient obligés de déménager à l'autre bout de la France),
- **de rémunération** (si vous passez dans une autre administration ou dans le privé, vous toucherez le salaire du nouvel emploi et non celui que vous aviez avant),
- **de temps plein** (l'administration n'est pas obligée de vous proposer un temps plein, vous

pouvez donc vous retrouver à mi-temps, voir même en cumuler plusieurs).

Donc pour faire simple, si votre poste est supprimé :

- Si vous avez beaucoup de chance : on vous en propose un autre équivalent dans le même département,
- Si vous avez pas mal de chance : on vous propose un emploi de temps dans une autre administration dans le même département.
- Encore un peu de chance : un cumul de deux mi temps dans le même département.
- et si vous avez pas de chance : un emploi a temps plein dans un autre département dans l'administration, un emploi à mi-temps dans un autre département, un emploi dans le privé, un mi-temps dans le privé.

Et si vous refusez le tout : **DEHORS !!!**

Cela vous paraît alarmiste ?

C'est pourtant ce qui va arriver et très bientôt.

Les mutations :

Pour ceux qui attendent une mutation, vous pourrez l'attendre encore longtemps vu qu'à terme, il n'y aura même plus de CAP, des agences de ressources humaines s'occuperont de notre placement. (décision 248). **Une immense agence d'intérim nationale pour fonctionnaire.**

Pour ceux qui ont déjà eu leur mutation, la menace de perdre son poste et de devoir repartir. Et pour tous, la menace permanente de perdre notre emploi à n'importe quel moment.

Une fois ce texte voté, vous n'aurez plus aucun recours quand à votre avenir professionnel, l'administration vous imposera ses choix.

Avec la masse des réformes que nous devons déjà supporter, le gouvernement pensait faire passer ce texte discrètement comme une petite réforme profitant à tous.

Nous vous invitons à pouvoir vérifier vous même par des informations récentes et de consulter les syndicats. Il faut d'ailleurs savoir que concernant ce texte scandaleux, 2 syndicats ont déjà choisi de s'abstenir. Apparemment le fait que "fonctionnaire" rime maintenant avec "emploi précaire" n'a pas l'air de les déranger.

Dans le contexte économique actuel, le gouvernement fait passer les fonctionnaires pour les méchants qui plombent les comptes de l'état et entraînent une politique de "rigueur" pour tous les français. Une grève de notre part sera donc mal vu par l'opinion publique ce qui a été finement calculé.

Tous, nous avons du subir une perte de pouvoir d'achat importante et l'idée de se lancer dans une longue et coûteuse grève terrorise. Surtout que si financièrement la grève ne nous arrange pas, elle arrange en revanche l'état qui économise nos salaires ces jours là.

Il faut savoir que les syndicats n'appelleront pas à des actions ou à une grève générale. Seul la base peut décider de son lancement.

Il faut donc réfléchir dès à présent à des actions car demain il sera trop tard. Une fois ce texte passé, vous pourrez vous demander ce qu'il va advenir de vous chaque jour.

Réfléchissez bien ...



J'adhère C.G.T.

Nom Prénom.....
Grade..... Echelon.....
Affectation.....
A..... le.....

Signature

Remettre à un militant ou renvoyer à la TG- Case CGT